



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Question écrite n° 105635

## Texte de la question

Mme Anne Grommerch interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les perspectives de la profession d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Certaines écoles et associations de parents d'élèves estiment en effet que le nombre d'ATSEM n'est pas suffisant pour assurer un bon encadrement des jeunes enfants à l'école et pour assister les instituteurs. De même les suppressions de postes d'ATSEM sont régulièrement contestées. Elle lui demande donc de bien vouloir l'informer de la réglementation précise concernant le nombre d'ATSEM dans les écoles maternelles et lui indiquer de quelles collectivités relève la gestion du nombre d'ATSEM dans les écoles.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Anne Grommerch](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 105635

**Rubrique :** Fonction publique territoriale

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 avril 2011, page 3835

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)